

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Samedi 19 juin 2021

Fête de la Musique 2021

Lundi 21 juin 2021

La 40^{ème} édition de la Fête de la Musique se tiendra lundi 21 juin 2021. Malgré le contexte sanitaire, la Ville de Rennes a décidé de maintenir une programmation de concerts dans les quartiers afin de permettre l'expression des pratiques musicales.

L'organisation de cet événement populaire, caractérisé par sa spontanéité, représente un défi considérable en temps de pandémie. Cette édition 2021 doit s'adapter à la situation sanitaire actuelle, afin de préserver la sécurité de toutes et de tous, tout en s'inscrivant dans la démarche de reprise des activités culturelles.

Conformément aux directives énoncées par le ministère de la Culture, la Ville de Rennes a mis en place un dispositif respectant l'ensemble des conditions et mesures sanitaires en vigueur. Elle propose une programmation restreinte de 18 h à 22 h 30, à découvrir sur plusieurs scènes des quartiers ou au hasard d'une déambulation en ville.

Le programme sera distribué uniquement sur les sites de concerts le 21 juin. Les concerts en plein air ne nécessitent pas de réservation préalable.

IMPORTANT

Les lieux et horaires des concerts et déambulations n'ont pas vocation à être rendus publics, mais seront transmis de manière confidentielle aux rédactions qui souhaitent pouvoir les couvrir.

Contact

→ Service de presse : 02.23.62.22.34
prescom@rennesmetropole.fr

Rappel du protocole sanitaire fixé par l'État

La Fête de la Musique doit respecter les conditions et mesures sanitaires prévues pour les différents établissements recevant du public en intérieur comme en plein air :

- Seules les configurations assises sont autorisées afin de faciliter la gestion des flux et d'éviter les regroupements et attroupements qui restent interdits (limitation des regroupements sur la voie publique à 10 personnes) ;

- Les concerts improvisés des musiciens sur la voie publique ne sont pas autorisés afin de ne pas créer de rassemblements ;
- La jauge maximale autorisée pour les établissements recevant du public en salle ou en plein air correspond à 65 % de la jauge sécurité incendie, dans la limite de 5 000 spectateurs, et doit respecter les modalités de distanciation physique ;
- Le pass sanitaire est exigé pour tout établissement accueillant plus de 1 000 spectateurs.

À Rennes, un dispositif sanitaire adapté avec un public assis et distancié

Toutes les scènes en plein air, Ville de Rennes et partenaires*, sont équipées d'assises et respectent la distanciation d'un mètre entre les groupes. Aucun public debout n'est admis.

L'application des jauges prévues pour un établissement recevant du public de type plein air, soit une jauge de 65 %, est mise en œuvre.

Des agents de sécurité – 30 au total – sont présents sur chaque site de concerts et responsables de compter les entrées et les sorties à l'aide de clics permettant ainsi d'avoir une estimation de la jauge à l'instant T. Ils assurent la prestation d'encadrement et de sécurité du public et veillent au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Pour la quasi-totalité des scènes, des chaises distantes d'un mètre les unes des autres sont installées pour permettre d'avoir un public assis avec distanciation. Pour d'autres sites, le public dispose de transats en libre-service.

Dans tous les cas, des agents de sécurité sont chargés de la médiation à l'entrée du public pour installer les personnes ou groupes de personnes en respectant les distances (1 chaise vide entre les personnes ou groupes de personnes, 1 mètre entre les transats ou groupes de transats en libre-service). Ils veillent à la fluidité des circulations afin d'éviter tout attroupement.

Le port du masque est obligatoire sur tous les sites. Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont installés pour le public et dans les loges.

Aucune restauration ni buvette ne sont prévues sur les sites des concerts.

* À l'instar des éditions précédentes, les associations souhaitant organiser des concerts sont soutenues par la Ville de Rennes afin de leur apporter une aide à l'organisation et un soutien logistique.

Artistes présents et déambulations dans la Ville

Les groupes suivants seront présents sur les scènes mises en place par la Ville de Rennes et les partenaires : Sin Ross (indie rock), Vicky Verino (pop folk), Moonwise (soul), Outroduction (noise rock), Cuivres & co (fanfare funk), Blue Cees (électro), Biopic Record (rap), Ilmao (musiques du monde), Lisa Camille (pop folk), Zewitches (gospel / folk tribal), Neo Soul (soul), L'Amoureuse (pop urbaine / rap), La Bavarde (chanson), La Chorale d'ici et d'ailleurs (musiques du monde), Melting Notes Orchestra (répertoire varié), L'Orchestre d'Harmonie de Rennes (répertoire varié), Collectif Osmoz (house), DJ Chico Selecta (soul / hip hop), The Answer is 42 (rock), Black Monday (rock), Bad News Ink (punk / rock / électro), TO3 (jazz bossa nova), Irish Slump (funk), Hot Club (funk), Holy Seat (punk / rock / heavy metal),

C'est Qui Paulette ? de la Famille Walili (musiques du monde), Compagnie du Piston errant (blues), Yann Bouillon, Pierre-Yves Prothais, Erwan Lhermenier.

Deux déambulations à vélo sont prévues dans les quartiers rennais, avec Cyclogistic, DJ Chico Selecta et le collectif Osmoz. Elles sont composées d'un vélo chacune avec une remorque sur laquelle est installé un musicien. Aucun arrêt n'est prévu pour éviter tout rassemblement. Elles se déroulent entre 16 h et 19 h.

Le Kayak Club de Rennes propose également un circuit nautique avec 3 canoës et 3 musiciens de 18 h à 20 h sur la Vilaine.